

*Roissy, le 24 avril 2019*

**Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Air France-KLM du 28 mai 2019**

---

**Documents préparatoires à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2019**

Les actionnaires de la société Air France-KLM sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte du mardi 28 mai 2019 qui se déroulera à 14h30 à l'Espace Grande Arche, Parvis de La Défense, 92044 Paris La Défense.

Dans cette perspective, les informations relatives à cette Assemblée générale visées à l'article R. 225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com) (rubrique Finance / Actionnaires / Assemblée Générale) et tenues à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

L'avis de réunion préalable, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Conseil d'administration, ainsi que la description des modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoire (BALO) du 3 avril 2019.

Par ailleurs, l'ordre des projets de résolutions figurant dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°40 du 3 avril 2019 a été modifié.

Par conséquent, la brochure de convocation publiée sur le site internet de la société comprend un rectificatif de l'avis de réunion qui figurera également dans l'avis de convocation qui sera publié prochainement au BALO.

**Contact investisseurs**

**Marie-Agnès de Peslouan**

+33 1 49 89 52 59

[madespeslouan@airfranceklm.com](mailto:madespeslouan@airfranceklm.com)

[www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com)

**Wouter Van Beek**

+33 1 49 89 52 60

[Wouter-van.Beek@airfranceklm.com](mailto:Wouter-van.Beek@airfranceklm.com)

**Contact presse**

+33 1 41 56 56 00